



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

télévision

Question écrite n° 37133

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon demande à M. le ministre de la culture et de la communication son sentiment à la lecture du sondage réalisé par IPSOS média sur l'image des chaînes de télévisions hertziennes et selon lequel 60 % des Français seraient mécontents de la qualité de leur programme.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire interroge le ministre de la culture et de la communication sur son sentiment à la lecture d'un sondage concernant l'appréciation portée par les personnes interrogées sur la qualité des programmes télévisuels. S'agissant des chaînes du secteur audiovisuel public, le renforcement des missions de service public et l'amélioration de la qualité des programmes répondent incontestablement à une véritable attente, à laquelle les pouvoirs publics s'efforcent de répondre notamment en encourageant la diversification de l'offre de contenus. Ainsi, au-delà du dispositif législatif et réglementaire qui impose aux diffuseurs de programmer des oeuvres audiovisuelles et cinématographiques, le ministre a demandé aux chaînes de service public de proposer davantage de programmes culturels, originaux et inédits. C'est dans cette perspective qu'a été engagée en 2003 la négociation d'un avenant au contrat d'objectifs et de moyens de France Télévisions. Parmi les axes prioritaires figure l'enrichissement de l'offre de programmes de culture et de connaissance de France 2 et France 3 pour apporter une coloration plus spécifique aux écrans du service public de l'audiovisuel, conformément à leur vocation. Pour autant, la programmation ne peut que demeurer de la seule responsabilité des chaînes de télévision, fussent-elles publiques.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37133

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 avril 2004, page 2793

Réponse publiée le : 26 octobre 2004, page 8385